Envoyé en préfecture le 26/03/2024
Reçu en préfecture le 26/03/2024
Publié le
S²LO
ID : 053-265300830-20240326-8_23CDG23-DE

DÉLIBÉRATION

Du CCAS Juvigné (1)

8-2024

concernant l'approbation du COMPTE DE GESTION

dressé par M. Paul Bichon, Receveur

L'an mil neuf cent deux mil vingt quatre, le vingt six Mars à seize heures, la commission administrative (1) dûment convoquée, s'est réunie en session ordinaire, sous la présidence de M. Régis FORVEILLE

Nombre de membres (2) en exercice : 8

Date de convocation du CCAS (1) : 13 Mars 2024

Présents : MM. Bouvier, Gilles, Hatte, Boiteau, Goujeon, Lavandier

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

La commission administrative (1) :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

— Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part (3) ;

— Demande à la juridiction financière, pour les motifs précédemment énoncés, d'exiger (3) :

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour expédition conforme :

(1) Conseil municipal, comité ou commission administrative.
(2) Conseillers municipaux ou membres.
(3) Rayer la mention inutile.

Mod. 5362.05 - IMP. FABRÈGUE - IMP. DES MAIRIES - 87500 SAINT-YRIEIX

(1) DU CONSEIL D'ADMINISTRATION - DU COMITÉ
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

VOTES : Contre [ ] Pour
Date de convocation : 13/03/24

PRESENTS : 7
VOTANTS : 6
POUR : 6

Séance du 26 Mars 2024 19 à 16 h

L (2) La Commission administrative réunie sous la présidence de M Bruno BOUVIER, vice-président délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par M Régis FORVEILLE, Maire (3) après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT (4)	RECETTES ou EXCEDENTS (4)	DEPENSES ou DEFICIT (4)	RECETTES ou EXCEDENTS (4)	DEPENSES ou DEFICIT (4)	RECETTES ou EXCEDENTS (4)
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés		37 804,72	3 160,46		3 160,46	37 804,72
Opérations de l'exercice	8 788,92	20 516,75	4 231,72	5 221,44	13 020,64	25 738,19
TOTAUX	8 788,92	58 321,47	7 392,18	5 221,44	16 181,10	63 542,91
Résultats de clôture		49 532,55	2 170,74			47 361,81
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULÉS	8 788,92	58 321,47	7 392,18	5 221,44	13 020,64	25 738,19
RÉSULTATS DÉFINITIFS		49 532,55	2 170,74			47 361,81
COMPTE ANNEXE POUR ...						
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice						
TOTAUX						
Résultats de clôture						
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULÉS						
RÉSULTATS DÉFINITIFS						

(1) Rayer les mentions inutiles.
(2) Conseil municipal, conseil d'administration ou comité.
(3) Maire ou Président.
(4) Les « dépenses » et les « recettes » doivent être inscrites sur les lignes « opérations de l'exercice » et « restes à réaliser ».
Les « déficits » et les « excédents » doivent être inscrits sur les lignes « résultats reportés », « résultats de clôture » et « résultats définitifs ».

Envoyé en préfecture le 27/03/2024
Reçu en préfecture le 27/03/2024
Publié le
ID : 053-265300830-20240326-9_CA2023-DE

9_2024

COMPTE ANNEXE POUR ....

LIBELLÉ	DEPENSES ou DEFICIT (4)	RECETTES ou EXCEDENTS (4)	DEPENSES ou DEFICIT (4)	RECETTES ou EXCEDENTS (4)	DEPENSES ou DEFICIT (4)	RECETTES ou EXCEDENTS (4)
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice						
TOTAUX						
Résultats de clôture						
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULÉS						
RÉSULTATS DÉFINITIFS						

COMPTE ANNEXE POUR ....

LIBELLÉ	DEPENSES ou DEFICIT (4)	RECETTES ou EXCEDENTS (4)	DEPENSES ou DEFICIT (4)	RECETTES ou EXCEDENTS (4)	DEPENSES ou DEFICIT (4)	RECETTES ou EXCEDENTS (4)
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice						
TOTAUX						
Résultats de clôture						
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULÉS						
RÉSULTATS DÉFINITIFS						

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

5° ....

Ont signé au registre des délibérations : MM. Bouvier, Allo, Lavandier, Gougeon, Pouteau, Hatte

Cachet

Pour expédition conforme,
Le Président,

Envoyé en préfecture le 27/03/2024
Reçu en préfecture le 27/03/2024
Publié le
S²LO
ID : 053-265300830-20240326-9_CA2023-DE

N° CODIQU[illegible] POSTE COMPTABLE : 053025 NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC MAYENNE ETABLISSEMENT : CCAS JUV[illegible]

Résultats budgétaires de l'exercice

61800 - CCAS BP JUVIGNE - Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	17 961,00	56 805,00	74 766,00
Titres de recette émis (b)	5 221,44	20 516,75	25 738,19
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	5 221,44	20 516,75	25 738,19
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	17 961,00	56 805,00	74 766,00
Mandats émis (f)	4 231,72	8 788,92	13 020,64
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	4 231,72	8 788,92	13 020,64
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	989,72	11 727,83	12 717,55
(h - d) Déficit			

Envoyé en préfecture le 27/03/2024
Reçu en préfecture le 27/03/2024
Publié le
ID : 053-265300830-20240326-9_CA2023-DE

28/03/2024, 08:10 file:///C:/Users/vcorbin/Downloads/9_CA2023-tamponne.pdf

N° CODIQU[illegible] POSTE COMPTABLE : 053025 NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC MAYENNE ETABLISSEMENT : CCAS [illegible] JUVIGNE -

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

61800 - CCAS BP JUVIGNE -

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement	-3 160,46		989,72		-2 170,74
Fonctionnement	41 804,72	4 000,00	11 727,83		49 532,55
TOTAL I	**38 644,26**	**4 000,00**	**12 717,55**		**47 361,81**
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	**38 644,26**	**4 000,00**	**12 717,55**		**47 361,81**

Envoyé en préfecture le 27/03/2024
Reçu en préfecture le 27/03/2024
Publié le
ID : 053-265300830-20240326-9_CA2023-DE

Page des signatures

61800 - CCAS BP JUVIGNE - Exercice 2023

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

BLAIN Nathalie (1023687421-0), Inspecteur des Finances Publiques A **DDFiP DE LA MAYENNE**, le **23/01/2024**

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **CCAS BP JUVIGNE -** pendant l'année **2023** et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

RICHOU Paul (1013371767-0), CSC des Finances Publiques de 4ème catégorie A **MAYENNE**, le **23/01/2024**

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A , le

26 Mars 2024

Le Maire,

Régis FORVEILLE

Envoyé en préfecture le 27/03/2024
Reçu en préfecture le 27/03/2024
Publié le
ID : 053-265300830-20240326-9_CA2023-DE

Envoyé en préfecture le 28/03/2024
Reçu en préfecture le 28/03/2024
Publié le
ID : 053-265300830-20240326-10_24AFFECT-DE

CCAS
1 PLACE DE LA MAIRIE
53380 JUVIGNE
Nombre de membres en exercice : 8
Présents :7
Votants : 7

Publié le 27/03/24

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CCAS

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six mars à seize heures, la commission administrative du CCAS dûment convoquée le treize mars, s'est réunie en session ordinaire, sous la présidence de M. Régis Forveille, Maire.
Etaient présents : MM Bruno Bouvier, vice-président, Michèle Gilles, Jeanine Hatte, Jeannine Pouteau, Gérard Gougeon et Josette Lavandier.
Etait absente excusée : Mme Julie Foucteau

Madame Michèle GILLES a été élue secrétaire.

10 ***-2024 : Affectation résultat 2023***

La commission décide de répartir les résultats dégagés sur le compte administratif 2023, à la clôture de l'exercice, de la façon suivante :

- Section d'investissement : cette section présente un déficit de clôture de 2.170,74 € qui sera repris au budget 2023.
- -Section de fonctionnement : cette section présente un excédent de clôture de 49.532,55 € qui sera affecté comme suit :
    - Article 1068 : 3.000 €
    - Article 110 : report en fonctionnement : 46.532,55 €

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an dits,

Pour copie conforme au registre,

Le maire,

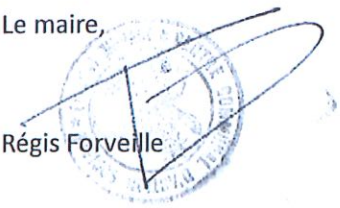

Régis Forveille

Envoyé en préfecture le 28/03/2024
Reçu en préfecture le 28/03/2024
Publié le
ID : 053-265300830-20240326-11_24BPCCAS-DE

CCAS
1 PLACE DE LA MAIRIE
53380 JUVIGNE
Nombre de membres en exercice : 8
Présents :7
Votants : 7
Publiée le 27/03/24

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CCAS

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six mars à seize heures, la commission administrative du CCAS dûment convoquée le treize mars, s'est réunie en session ordinaire, sous la présidence de M. Régis Forveille, Maire.
Etaient présents : MM Bruno Bouvier, vice-président, Michèle Gilles, Jeanine Hatte, Jeannine Pouteau, Gérard Gougeon et Josette Lavandier.
Etait absente excusée : Mme Julie Foucteau

Madame Michèle GILLES a été élue secrétaire.

2024 : Budget 2024

A l'unanimité, le conseil d'administration approuve le budget 2024 présenté par le maire et arrêté comme suit :
Fonctionnement : dépenses=recettes=65.533 €
Investissement : dépenses=recettes=38.171 €

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an dits,

Pour copie conforme au registre,

Le maire,

Régis Forveille